

# COMMUNE DE LA VERRERIE

## Assemblée communale du 25 mai 2021 Rapport concernant un projet d'investissement

\* \* \*

### Crédit complémentaire pour la réfection de la route de la Colline et construction d'un trottoir

#### Introduction

L'assemblée communale du 10 décembre 2019 a approuvé un crédit de 234'000 francs pour la réfection du bas de la route de la Colline et la construction d'un trottoir. Lors de la mise à l'enquête des travaux, il est apparu que le collecteur d'eau clair qui se trouve dans cette route devait être refait à neuf.

#### Projet

Le projet présenté à l'assemblée communale du 10 décembre 2019 prévoyait de conserver le collecteur existant. Lors de la mise à l'enquête, le Service de l'environnement (SEn) a relevé que la réfection de ce collecteur faisait partie des mesures de priorité 1 dans notre Plan général d'évacuation des eaux. Par conséquent, si la route dans laquelle se trouve ce collecteur doit être refaite, il ne saurait être question d'y maintenir ce collecteur en mauvais état.

Par ailleurs, la mise à l'enquête a également fait apparaître que le dernier tronçon de trottoir sur le bas de la route de la Colline ne satisfaisait plus aux normes actuelles : il ne fait qu'environ 110 cm de large alors qu'il devrait faire 165 cm.

#### Montant de l'investissement

Le devis estimatif global incluant le remplacement du collecteur et l'élargissement du trottoir comme établi par le bureau d'ingénieurs se monte désormais à 295'000 francs, TVA incluse. Le Conseil sollicite par conséquent un crédit complémentaire de 61'000 francs en plus de celui déjà approuvé le 19 décembre 2019.

#### Incidences financières

Les charges supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement tiennent essentiellement au financement. Selon l'art. 53, al. 1, let. d du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 2440 francs pendant 25 ans pour le crédit complémentaire.

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 2%, soit 1220 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 3660 francs pour la première année.

Progens, le 10 mai 2021